



Syndicat de l'environnement,  
la forêt et l'agriculture

## COSUI du 5 juin 2019 Compte rendu EFA-CGC

Chers collègues,

Vos représentants ont participé activement à la réunion du comité de suivi qui s'est déroulée au siège de l'ONCFS, avenue de Wagram, le 5 juin dernier.

Le Directeur Général de la préfiguration a fait les constats suivants :

- Le dialogue social est difficile, dans un contexte exigeant.
- Il a décidé d'annuler les rassemblements régionaux mais ses déplacements en région sont maintenus.
- Il faut rechercher de la lisibilité à chaque échelon en maintenant un ancrage territorial.
- Il faut avoir une vision interactive des missions.
- Enfin l'organisation n'est pas figée, elle pourra être corrigée et évoluer.

Les représentants du personnel ont insisté sur vos difficultés à assurer les missions au quotidien, au regard de la charge de travail des Directeurs préfigureurs trop absorbés par la création de l'OFB.

### Présentation de la future organisation régionale

(liens : [Annexe 5 Schéma d'organisation de référence des Directions Régionales de l'OFB](#) ; [Macro-organigramme cible de l'OFB](#) ; [Projet de note prépositionnement dans l'OFB](#) ).

Il ressort de la présentation qu'il n'y aura aucune création d'emploi et que les modalités de prise de postes seront définies dans le cadre d'un Xième groupe de travail.

Vos représentants ont interpellé l'équipe de préfiguration sur la nécessité d'avoir au plus près du terrain un appui administratif. La DRH répond que sur les organigrammes sont identifiés des emplois permanents sur fonctions permanentes. **Pour vos représentants il est indispensable de mettre en place ces postes de soutien au plus près du terrain sans quoi les missions techniques seront réduites pour répondre aux « obligations administratives » !**

### Présentation de l'organisation relative aux milieux marins :

#### Processus de pré-positionnement :

Il ressort des éléments mis à notre disposition que :

- Les nouvelles fiches de poste seront précisées lors de l'entretien professionnel de 2020
- Un premier envoi des fiches de postes sera adressé aux agents le 12 juillet au plus tard avec une publication des postes vacants en juillet.

- un premier bilan du pré-positionnement sera présenté en septembre prochain
- Il reste deux départements non pourvus en CSD préfigurateur : Moselle et Essonne
- Une fiche de fonction sera jointe à la fiche de pré-positionnement
- En cas de difficulté de mise en œuvre de la préfiguration une équipe de préfiguration pourra prendre le relais

### Concernant la Loi créant l'OFB :

La Commission mixte paritaire pourrait se dérouler le 25 juin prochain. En l'absence d'accord entre les représentants des deux assemblées, il y aura une nouvelle séquence « Assemblée Nationale-Sénat-Assemblée Nationale » avec le vote définitif à l'Assemblée Nationale possible en juillet. Les décrets d'application indispensables seront présentés au CTM du MTES de fin septembre au mieux, sachant qu'il faudra les avis préalables du Conseil d'Etat. Tout doit être prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Pour ce qui vous concerne au quotidien :

Pour la reconnaissance des compétences professionnelles avec le passage de C technique en B technique : Le MTES défend un passage sur 3 ans alors que le Ministère des Finances souhaite un passage sur 5 ans.... Un arbitrage interministériel est attendu.

Pour la reconnaissance en catégorie A des postes de CSD de l'OFB : rien n'est fait. Une mise en place de la NBI est peu probable, c'est une compensation indemnitaire qui est envisagée. **Pour EFA-CGC c'est inacceptable. Il faut un vaste plan de requalification sur la base d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou d'un concours interne spécial pour intégrer le corps des IAE.** Il faut que le MTES obtienne l'accord du MAA avec un lissage sur 3 ans.

**EFA-CGC vous rappelle ses demandes de mise en œuvre complète du Quasi Statut, c'est à dire :**

- Versement du régime indemnitaire pour tous les agents pouvant y prétendre, ce qui nécessite de modifier la règle de calcul des enveloppes budgétaires correspondantes,
- Gestion uniforme dans tous les établissements concernés et en ministériel des avancements et promotions, dans les conditions prévues par la note de gestion.

### Révision du QS sur les points suivants :

- Sujétion : verser la sujétion aux agents occupant des postes à responsabilité et contraintes particulières, pour toutes les catégories, sans limitation des 20 % par niveau.
- Taux de promotion et d'avancement : révision des taux et des modalités de calcul notamment pour éviter qu'en l'absence de recrutement il n'y ait pas de promotion.

### Révision de situations individuelles particulières :

- Requalification d'agents occupant des postes de niveau supérieur à leur catégorie (passage de C en B ou de B en A), en plus des promotions normales
- Révision des conditions de reclassement dans le QS pour les agents se considérant lésés

**Ces démarches devraient être portées en CCPM.**

Enfin quel que soit votre poste, votre statut, votre grade cette évolution de nos deux établissements nécessite la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de tous les agents. La réussite de cette fusion ne pourra se faire que si tous les personnels sont acteurs de cette fusion en prenant en compte leurs attentes notamment en termes de reconnaissance professionnelle et de rémunération

**Vos représentants EFA-CGC au Comité technique,  
à la CAP des Techniciens de l'Environnement locale et nationale  
et à la Commission Consultative Paritaire locale et nationale.**

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9  
Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com